

notre historien ; on ne doit s'y engager qu'en prenant de nombreuses précautions...

Dompierre, disent les étymologistes, vient de Dominus Petrus, Saint-Pierre, et appliquant ce principe, nous trouvons Domfront, ou Saint-Front, Dommartin ou Dammartin, Saint-Martin et Dommeliers ou Domeliers, Saint-Hilaire ou Saint-Héliier.

« Si nous pouvions montrer qu'il y avait une chapelle dédiée à Saint-Hilaire ou Saint-Héliier, soit sur le fief des Domeliers, soit seulement dans l'église Saint-Antoine, ce serait affaire jugée et cause gagnée, mais nous n'avons aucun document à invoquer. »

M. le Président Sorel présente une étude sur les anciens cimetières de Compiègne.

Il commence par parler de l'étymologie du mot *cimetière*, rappelle la disposition de plusieurs d'entre eux, décrit celui des Innocents, à Paris, supprimé en 1786, les Catacombes, à la Tombe-Issoire où furent alors portés les restes des corps qui y étaient inhumés. Evoquant le souvenir du clocheteur des trépassés, il nous le montre, allant la nuit, dans les rues, avec sa lanterne, criant :

Bonnes gens qui veillez,
Priez pour les trépassés.

et se demande si Compiègne avait aussi son clocheteur.

Avant 1786, il existait, à Compiègne, comme alors dans la plupart des villes, des cimetières, entourant chacune des trois paroisses, et d'autres moins importants dans un certain nombre d'établissements religieux ainsi qu'à l'hôpital. Mais encore, à cette époque, la plupart des personnes dans une certaine situation de position ou de fortune étaient enterrées dans les églises, et il y aurait un curieux travail à faire, M. Benaut l'a entrepris, en relevant le nombre et en faisant connaître les noms des personnes qui, en un

siècle, furent enterrées dans l'église de Saint-Jacques, par exemple.

En 1781, une assemblée de ville, convoquée à l'instigation de l'intendant et de l'évêque, fut saisie par eux de la question de fermer les anciens cimetières contigus aux églises et d'établir un nouveau cimetière commun aux trois paroisses, situé hors des murs d'enceinte de la ville.

Cette question paraît avoir été étudiée avec une sage lenteur : en 1782 un terrain fut acheté à M. Esmangart de Bournonville, à droite de la rue de Pierrefonds, on l'entoura de murs, en 1783, et après enquête, adjudication, etc, en juillet 1785, les travaux étaient finis et le cimetière « dit de Clamart » prêt à ouvrir. Sa durée, comme lieu d'inhumation, fut d'environ cent ans, car, c'est en 1885 que fut inauguré le Cimetière du Nord aujourd'hui seul appelé à le remplacer, en attendant l'ouverture prochaine, dit-on d'un cimetière du Midi, dans la plaine des Sablons.

Le cimetière fut dès son origine désigné sous le nom de cimetière « commun » et des emplacements spéciaux y furent affectés aux différentes paroisses. En 1791, le cimetière de l'hôpital fut supprimé et les morts qui y décédaient furent également inhumés à Clamart.

M. Sorel examine ensuite ce que sont devenus les anciens cimetières aujourd'hui supprimés de Saint-Jacques et de Saint-Antoine, ainsi que celui de Saint-Germain, vendu comme propriété nationale en 1795, donné à la paroisse par l'acquéreur, et dont la transformation en square paraît probable.

Dans l'habitude de la vie, le cimetière *commun* est appelé Clamart. Quelle est l'origine de cette dénomination ? Est-elle locale ou bien a-t-elle été empruntée par imitation au cimetière de Paris désigné sous ce nom et qui a servi longtemps à l'inhumation des pauvres et même des condamnés à mort ?

Tout d'abord, on se demande d'où vient ce mot de Clamart. Faut-il le chercher dans *clamare*, crier, à cause des chants pieux et des gémissements des familles désolées qui s'y font entendre ; dans Clos ou Clas Mar, habitation d'un romain du nom de Marcus ou d'un franc de celui de Médardus ; ou enfin, dans le nom d'un M. de Clamart, propriétaire du fief sur le quel était situé le cimetière acquis d'abord par l'Hôtel-Dieu de Paris pour y enterrer ses pauvres ?

M. Dervillé ajoute quelques renseignements à ceux fournis par M. Sorel et dit qu'il existait en 1720 à Compiègne un clocheteur des trépassés, en même temps savetier.

M. de Marsy signale quelques particularités de la suppression du cimetière de Saint-Jacques et de divers incidents de police auxquels donna lieu l'enlèvement des ossements et des corps qui y étaient inhumés, enlèvement qui n'eut pas lieu sans protestations.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra les comptes-rendus des réunions archéologiques de Nancy et de Bourges, la suite des lectures de MM. Vattier et Cauchemé et la désignation des délégués au Congrès historique belge d'Enghien.

Pour extrait :

Le Secrétaire, MARSY.
